DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE ARRONDISSEMENT DE ST-NAZAIRE COMMUNE DE ST MICHEL - CHEF - CHEF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N°: 2024-125 Implantation Stop Rue du Pinier

Le Maire de la Commune de SAINT MICHEL - CHEF - CHEF

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT qu'il importe, pour des raisons de sécurité, de réglementer la priorité de passage à l'intersection entre la rue du Pinier et la rue de la Dalonnerie,

ARRETE

ARTICLE 1er: Toutes les règles antérieures relatives à la priorité sur cette intersection sont abrogées.

ARTICLE 2: Les conducteurs circulant sur la rue du Pinier vers la rue de la Dalonnerie sont tenus de

marquer un temps d'arrêt à la limite de l'intersection avec la rue de la Dalonnerie, en

respectant le marquage au sol et l'implantation du panneau AB4 « Stop ».

La signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3: Les présentes dispositions sont applicables à partir de la mise en place de la

signalisation.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux

lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5: Madame la Directrice Générale des Services, les services techniques, Monsieur le

Commandant de la brigade Territoriale de Gendarmerie de Saint Brévin les Pins, le service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'exécution du présent arrêté.

Fait à St Michel-Chef-Chef

29 avril 2024

Le Maire

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Le Maire.

Eloise BOURREAU-GOBIN